

J'ai également constaté que, dans certaines colonies, les délégations sont parfois payables par mois et non par trimestre, comme le prescrit le décret du 1<sup>er</sup> juin 1875, dans son article 71. Il convient de rentrer dans la règle sur ce point.

Je tiens essentiellement à ce que les prescriptions de la présente circulaire, dont l'insertion au *Bulletin officiel* tiendra lieu de notification, soient ponctuellement observées.

Recevez, etc.

Signé : FÉLIX FAURE.

---

**N° 196. — CIRCULAIRE ministérielle. — Certificat à donner par les services intéressés sur certains états de solde produits en fin de gestion par le trésorier-payeur.**

*Le SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT au Ministère de la marine et des colonies*  
*A M. le GOUVERNEUR des Etablissements français de l'Océanie.*

(Administration des Colonies : 2<sup>e</sup> Division, 4<sup>e</sup> bureau : Océan Indien.)

Paris, le 3 mars 1888.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — L'attention de M. le Ministre des finances a été appelée sur l'utilité qu'il y aurait, dans un but de contrôle, à faire certifier exacts par les corps et les services intéressés les états de développement des soldes que les trésoriers-payeurs coloniaux adressent à son Département à la fin de chaque gestion pour les comptes de dépôts et les comptes courants ouverts dans leurs écritures aux différentes administrations.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que ces prescriptions soient rigoureusement suivies à l'avenir.

Recevez, etc.

Signé : A. DE LA PORTE.

---

**N° 197. — CIRCULAIRE ministérielle. — Bourses coloniales. — Envoi d'un décret.**

*Le SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT au Ministère de la marine et des colonies*  
*A M. le GOUVERNEUR des Etablissements français de l'Océanie.*

(Administration des Colonies : 1<sup>re</sup> Division, 1<sup>er</sup> bureau.)

Paris, le 23 mars 1888.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie d'un décret du 27 février dernier fixant la répartition des bourses coloniales et indiquant les conditions auxquelles sont soumises les candidatures à ces bourses.